

Credit photo : Knut Schulz/Westend61 / Photonostop

Stratégie de sortie et d'exclusion totale du charbon

Stratégie d'investissement du groupe Macif en faveur du climat



Essentiel pour moi

Le groupe Macif s'engage à **l'arrêt du financement du charbon thermique au plus tard en 2030** sur toutes classes d'actifs et zones géographiques.

Les différents rapports d'experts (Climate Analytics, Agence Internationale de l'Énergie, Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Programme des Nations Unies pour l'environnement ou encore Potsdam Institute) s'accordent à dire que l'arrêt du financement du charbon thermique est l'une des conditions indispensables à respecter pour contenir le réchauffement climatique.

Il y a urgence à agir, car jamais dans l'histoire de l'humanité, les menaces et les pressions n'ont été aussi grandes pour l'ensemble des populations et des milieux naturels, à travers le monde.



**PROTÉGER LE CLIMAT, C'EST PROTÉGER
LES POPULATIONS HUMAINES,
LES ÉCOSYSTÈMES ET L'ENSEMBLE
DE LA BIODIVERSITÉ SUR TERRE.**

Malgré les bonnes résolutions prises par les États en 2015 lors de la COP21 pour limiter le réchauffement climatique à +2°C d'ici la fin du siècle et l'engagement volontaire de la France d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, nous sommes aujourd'hui loin du compte et les efforts qu'il reste à faire sont immenses.

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE SE POURSUIT ET S'ACCÉLÈRE

Les prévisions actuelles les plus optimistes des Nations Unies tablent sur un réchauffement entre +3 et +4°C avec toutes les conséquences néfastes que nous connaissons : événements climatiques extrêmes (inondations, tempêtes, cyclones, sécheresses, incendies, canicules, etc.), acidification de l'Océan, fonte des glaces et du permafrost, montée des eaux, perte de la biodiversité et dégradation des écosystèmes naturels avec la mise en danger des populations humaines.

À fin 2019, les financements du groupe Macif pour le climat s'élevaient à **plus de 5 330 millions d'euros** dans des placements qui contribuent activement à la transition énergétique et écologique et à la lutte contre le réchauffement climatique :



En tant que groupe aux valeurs mutualistes de l'Économie Sociale et Solidaire, en tant qu'assureur de toutes les mobilités et en tant qu'investisseur institutionnel responsable, le groupe Macif a le devoir d'agir pour réduire la facture environnementale **et contribuer à l'atteinte de l'Objectif de Développement Durable (ODD) n°13 de lutte contre les changements climatiques, fixé pour 2030 par l'ONU.**

Sortir définitivement du charbon thermique est l'une des conditions *sine qua non* pour réussir la transition énergétique et pour limiter les émissions des Gaz à Effet de Serre (GES) responsables du réchauffement climatique.

Le charbon thermique est devenu le pire choix énergétique pour la planète :

- 40 % des GES proviennent du charbon thermique, 32 % du pétrole et 19 % du gaz naturel.
- La génération d'électricité issue du charbon thermique est près de 2,5 fois plus carbo-intensive que celle qui provient du gaz naturel: respectivement 1 050 gCO₂e/kWh pour le charbon thermique contre 443 gCO₂e/kWh pour le gaz naturel, d'après l'Ademe.

Continuer à investir dans une entreprise liée au charbon thermique, qui exploite des mines de charbon ou produit de l'électricité à base de charbon n'est pas un choix responsable et durable. Cela reviendrait à s'exposer à un triple risque à la fois environnemental, financier et de réputation alimenté par les controverses.

La stratégie de sortie et d'exclusion du charbon thermique en 2030 du groupe Macif est mise en œuvre par délégation de gestion à sa société de gestion OFI Asset Management (OFI AM) pour l'ensemble des actifs mobiliers et à Macifimo pour les actifs immobiliers.

La stratégie d'investissement responsable du groupe Macif vis-à-vis du charbon s'appuie sur les choix stratégiques suivants

- ▶ **Exclusion dès 2020 des entreprises* qui ne respectent pas les seuils, fixés en 2019, de la Global Coal Exit List (GCEL)** établie par l'ONG Urgewald.
- ▶ **Exclusion des entreprises* qui ne respectent pas les seuils 2020** de la GCEL** établie par l'ONG Urgewald un an après leur publication.

EN CONSÉQUENCE, ET DÈS À PRÉSENT, LE GROUPE MACIF N'INVESTIT PLUS DANS LES ENTREPRISES :

- qui développent de nouveaux projets charbon impliquant l'utilisation du charbon thermique quelle que soit la taille du projet,
- qui réalisent plus de 30 % de leur chiffre d'affaires dans des activités liées au charbon thermique. Dès 2021, ce seuil sera abaissé à 20 %,
- dont la production d'électricité à base de charbon thermique ou, à défaut la capacité installée, excède 30 %. À compter de 2021, ce seuil sera abaissé à 20 %,
- dont la production de charbon thermique dépasse 20 millions de tonnes. Dès 2021, ce seuil sera abaissé à 10 millions de tonnes,
- dont la puissance installée des centrales au charbon dépasse 10 GW. Dès 2021, ce seuil sera abaissé à 5 GW.

- ▶ **En cas d'émission de « Green Bonds » par une des sociétés présentes dans la GCEL**, le groupe Macif pourra y souscrire.
- ▶ **Arrêt du financement du charbon thermique au plus tard en 2030** sur toutes classes d'actifs et zones géographiques.

* Sauf à ce qu'elles puissent justifier d'une démarche d'alignement sur une trajectoire « Well-below 2°C » validée par l'initiative « Science-based Targets ».

** Concernant l'entrée en vigueur des nouveaux seuils décidés par l'ONG concernant la GCEL, OFI AM s'autorise à ne pas procéder à l'exclusion immédiate des nouvelles valeurs inscrites, à date d'effet, mais s'engage à mener une politique active d'engagement auprès des émetteurs concernés.

CETTE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT :

- s'applique dans le mandat géré par OFI AM, à tous les titres obligataires détenus en direct ainsi qu'à tous les OPC gérés par OFI AM investis en titres vifs,
- s'accompagne d'une politique d'engagement actif qui consiste pour le groupe Macif à inciter les entreprises qui développent de nouveaux projets à y renoncer, et celles qui disposent d'actifs charbon à adopter et mettre en œuvre un plan de fermeture progressive de leurs infrastructures liées au charbon thermique.

À défaut d'un engagement manifeste de l'entreprise, validé par l'initiative « Science-based Targets » comme répondant à l'objectif d'alignement sur une trajectoire « Well-below 2 °C » d'ici à 2021, l'entreprise sera exclue selon les modalités prévues dans la politique d'investissement du groupe Macif et de sa société de gestion d'actifs, OFI AM.

ANNEXES

La GCEL d'URGEGWALD

www.coalexit.org

Urgewald est une association allemande sans but lucratif, basée à Sassenberg, qui depuis 1992 oeuvre pour la protection de l'environnement et les droits de l'Homme. Urgewald publie la « Liste mondiale de sortie du charbon » ou Global Coal Exit List (GCEL), une base de données sur les sociétés participant à la chaîne de valeur de l'industrie du charbon thermique.

Urgewald est membre du réseau Unfriend Coal qui est une coalition mondiale d'ONG et de mouvements sociaux qui fait pression sur les compagnies d'assurance pour qu'elles se retirent du secteur du charbon thermique et soutiennent la transition vers une énergie propre.

SBT initiative

www.sciencebasedtargets.org

Science-Based Targets initiative (SBTi) est une association issue de la collaboration entre le CDP, le Global Compact, le World Resources Institute et le WWF.

La mission de SBTi est que les entreprises disposent des outils dont elles ont besoin pour fixer des objectifs conformes aux exigences des scénarios climatiques durables. Le SBTi joue un rôle important en menant des recherches et des analyses approfondies, ainsi qu'en consultant des scientifiques et des professionnels de la durabilité, afin de développer des méthodes de fixation d'objectifs scientifiques transparentes, robustes et actionnables.



Essentiel pour moi

Suivez nous sur :



www.macif.fr



| [@GroupeMacif](https://twitter.com/GroupeMacif)



| [MACIF Groupe](https://www.youtube.com/MACIFGroupe)



| [@MacifAssurances](https://www.facebook.com/MacifAssurances)

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied-de-Fond 79000 Niort.

MACIF SGAM - Société de groupe d'assurance mutuelle. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied-de-Fond 79000 Niort. Identifiée sous le numéro unique 493 754 261.